

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 24 Avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C. ; CAU J. ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F. ; VAUDOIS E.

Représentée : PAÏS E.

Secrétaire de séance : BRESSON C.

Le conseil municipal s'est réuni à 20h30.

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du compte-rendu du conseil du 27/03/2017.
3. Servitude de passage entre la commune et la Société Le Claud de Montmel pour les réseaux d'eaux usées et de pluvial.
4. Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CCGPSL pour la voirie 2017.
5. Gestion du patrimoine communal : proposition échange foncier à étudier.
6. Travaux.
7. Urbanisme.
8. Questions d'actualité.

1. Approbation de l'ordre du jour

Madame la Maire présente l'ordre du jour ci-dessus, le conseil l'approuve à l'unanimité.

2. Approbation compte-rendu du conseil du 27/03/2017

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 27 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Servitude de passage entre la commune et la Société Le Claud de Montmel pour les réseaux d'eaux usées et de pluvial.

Un permis d'aménager a été délivré par la Mairie de SAINT BAUZILLE DE MONTMEL le 9 septembre 2016 sous le numéro PA 3424216M0001 pour un lotissement de 7 lots valant démolition du bâtiment existant et de la piscine au profit de la Société dénommée SITE. Ce permis d'aménager a été transféré au profit de la Société dénommée "LE CLAUD DE MONTMEL" suivant arrêté de transfert de permis d'aménager délivré par la Mairie de SAINT BAUZILLE DE MONTMEL le 26 janvier 2017 sous le numéro PA 3424216M0001T01.

Afin de raccorder le futur lotissement au réseau public d'assainissement et au réseau public pluvial il y a lieu de constituer au profit des parcelles faisant l'objet de l'autorisation de lotir :

- une servitude de passage de réseau d'eaux usées sur les parcelles cadastrées C 165/997 faisant partie du domaine privé de la commune,
- une servitude de passage d'écoulement des eaux pluviales sur les parcelles cadastrées C 165/188/997 faisant partie du domaine privé de la commune, selon un projet d'acte fourni par l'Office Notarial d'AIMARGUES (Gard), demeuré annexé aux présentes ainsi qu'un plan représentatif fourni par la Société dénommée SITE.



Le conseil municipal autorise Madame le Maire ou l'un de ses adjoints délégués avec faculté de substituer à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CCGPSL pour la voirie 2017

La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup (CCGPSL) constitue chaque année un groupement de commande publique concernant les travaux de voirie de ses communes. Elle rappelle que l'estimatif communal du programme voirie 2017 est de 33 377.60€ HT et que la signature d'une convention est indispensable pour la procédure de marché public.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention pour le groupement de commande voirie.

5. Gestion du patrimoine communal : proposition échange foncier à étudier

Madame La Maire présente une demande d'un particulier qui propose l'échange d'une partie de son terrain constructible contre une partie de terrain non constructible. Ceci afin de rendre possible l'implantation d'une construction sur son terrain actuellement de forme très allongée. L'échange permettrait d'élargir le chemin d'accès au terrain non constructible de la commune.

Le conseil débat de cette proposition et oppose un certain nombre d'arguments à cette proposition :

- La surface de terrain proposée à l'échange par le particulier n'est pas d'un point de vue de la surface équivalente à celle qui pourrait être cédée par la commune. Le

Le conseil déplore ce changement qui est imposé à la commune. Madame la Maire et le premier adjoint essayeront de proposer un autre emplacement dans la limite de la faisabilité de l'opération.

7. Urbanisme

Julien Cau, adjoint à l'urbanisme fait le point sur le PLU. La modification approuvée par le conseil fin janvier 2017 avait pour but de retranscrire très rapidement les modifications imposées par la loi ALUR dans le règlement, afin d'éviter une explosion du potentiel de construction de la commune. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), actuellement en cours d'élaboration devrait être arrêté (ie. soumis pour avis) en septembre. Un rapport de compatibilité devrait être envoyé à la commune pour qu'elle mette en cohérence son PLU avec les éléments du SCOT. J. Cau propose que la commission urbanisme travaille en amont avec M. Delat, chargé de mission SCOT de la communauté de communes, pour anticiper les modifications à prévoir. Par ailleurs, le PLU actuel, depuis son élaboration, est peu directif et il n'existe pas de réelle distinction entre zone UD et AU (Urbain à Densifier et A Urbaniser). Enfin, des terrains en zone AU ou UD ont les mêmes règles, qu'ils soient en périphérie du village ou accolés au centre ancien. Une réflexion profonde, pour pastiller le règlement est donc à prévoir. Par ailleurs, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pourraient être définies pour rendre plus directif le PLU, permettant à la commune d'être actrice de son urbanisation plutôt que passive, subissant des projets d'aménageurs successifs conformes à un règlement peu directif.

Ainsi, une étude urbaine sera lancée en 2017-2018 en parallèle d'une consultation de tous les habitants, par courrier ou internet, afin de collecter toutes les bonnes idées et points de vue. La commission d'urbanisme s'attèlera à cette consultation dans les prochaines semaines.

8. Questions d'actualité

1. Visite du chantier du Domaine aux Présidentes/Présidents d'Association : cette visite sera organisée le jeudi 18 mai à 18h30.

2. Collecte téléphones portables et cartouches encre : il y a quelques années, des étudiants avaient mobilisés les habitants de St Bauzille pour collecter téléphones portables défectueux, radiographies et cartouches d'encre au profit de la ligue contre le cancer. A ce jour, ce collectif d'étudiants n'existe plus et nous nous retrouvons avec un petit stock.

La CCGPSL a signé avec la Société LVL SAS, une convention de partenariat à la collecte des cartouches vides et des téléphones portables usagés. La société s'engage par cette convention, à faire un don pour les maladies orphelines.

Les collectes seront donc désormais apportées au service de la CCGPSL.

3. API BUS :

L'ADMR est venue présenter son dispositif API-BUS aux élus de la commission sociale. Il s'agit de proposer aux seniors différents ateliers. Une enquête a été ouverte et adressée au public concerné de la commune.

A ce jour les retours sont :

- Prévention contre les arnaques (gendarmerie) : **11**

- Atelier groupe de parole (psychologue) : aide aux aidants (8 personnes maximum par groupe) : **2**
- Information : dispositifs existants : droits et aides pour les séniors : **15**
- Information : dispositifs d'aide existant pour l'aménagement de l'habitat pour bien vieillir chez soi : **10**

Au vu de ces réponses, le conseil décide de mettre en place cette action.

4. Service civique :

Madame La Maire propose de retenir la candidature de Grégoire Beaucaire pour la prochaine mission de service civique « Développer la culture numérique au profit de la population ». Cette mission de 8 mois débutera le 2 mai 2017.

Cette candidature est retenue par la conseil.

5. Une réunion des bénévoles CCFF a été fixée au jeudi 4 mai 2017 à 19h pour organiser ensemble la saison 2017.
6. Les travaux de débroussaillage relatifs à l'entretien de la coupure verte au nord du bourg démarreront le 4 mai. Par ailleurs, les contrôles de débroussaillage sont en cours. La première journée (écarts isolés de la commune) a démontré une négligence importante (50% d'amendes). Le débroussaillage est une obligation depuis 1983. Réaliser les travaux permet de mettre en sécurité les biens et la population.

La séance est levée à 22h15.